



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE COTE DE POURVILLE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASA Val de Bresle organise le 02 Octobre 2023 avec le concours de la Mairie d'Hautot-sur-Mer une compétition automobile régionale dénommée : 44^{ème} Course de côte de Pourville.

Cette compétition compte pour la Coupe de France de la Montagne 2023, le Championnat de la LRSA de Normandie 2022 et le Championnat de la LRSA d'Ile-de-France 2022.

Le présent règlement a été approuvé par la LRSA de Normandie sous le numéro 45 en date du 05/07/2022, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 486 en date du 05/07/2022

Organisateur technique

Nom : ASA Val de Bresle

Adresse : 4 rue de la Mare à Les Yfs (76330)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires SportifsF. MAWDSLEYLicence n°1653
Commissaires SportifsA. LARUELicence n°19109
C. FAULIN-LECATLicence n°126053
Secrétaire du CollègeJ-Y. FAULINLicence n°11116
Directeur de CourseH. VERGNORYLicence n°7092
Directeur de Course AdjointL. VARANGLELicence n°36384
Directeur de Course StagiaireH. LARUELicence n°38286
Commissaire Technique responsableJ-M. DESSELicence n°5538
Commissaires Techniques adjointsS. CHAMPROBERTLicence n°18483
C. BOGEMANSLicence n°44924
F. BALLENGHIENLicence n°5641
J. SALENNELicence n°18219
Médecin responsableH. GALLOISLicence n°332301
Chargé de la mise en place des moyensM. LEDUELicence n°6246
Chargés des relations avec les concurrents (CS)M. MAWDSLEYLicence n°11115
Chargé des Commissaires de routeS. GOURDAINLicence n°41830
ChronométrateursB. LE ROYLicence n°9337
R. VOISINLicence n°211834

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	dès réception du visa	http://www.asacotedalbatre.com
Ouverture des engagements	dès réception du visa	https://engagements.rallygt.fr/

Clôture des engagements	Mar 27/09/2022 23h59	
Publication de la liste des engagés	Jeu 29/08/2022	http://www.asavaldebresle.org
Vérifications administratives	Sam 01/10/2022 14h30 à 19h00 Dim 02/10/2022 07h00 à 09h00	Maison communale 6 rue du casino Pourville-sur-mer
Vérifications techniques	Sam 01/10/2022 15h00 à 19h30 Dim 02/10/2022 07h45 à 09h15	Espace de la Mer Pourville-sur-mer
Briefing des commissaires	Dim 02/10/2022 08h00	Devant le restaurant « Chez Adele » (lieu du petit-déjeuner)
Briefing des concurrents		Remise écrit aux concurrents lors des vérifications administratives
1 ^{ère} réunion du Collège des commissaires	Dim 02/10/2022 08h15	Maison communale 6 rue du casino Pourville-sur-mer
Réunions suivantes du Collège	Fixées par le président	Maison communale 6 rue du casino Pourville-sur-mer
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Dim 02/10/2022 09h30	Maison communale 6 rue du casino Pourville-sur-mer
Essais non chronométrés	Dim 02/10/2022 08h30 à 10h00	
Essais chronométrés	Dim 02/10/2022 10h15 à 12h15	
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Dim 02/10/2022 12h45	Maison communale 6 rue du casino Pourville-sur-mer
1 ^{ème} Montée de course	Dim 02/10/2022 A partir de 13h15	
2 ^{ème} Montée de course	Dim 02/10/2022 à l'issue de la 1 ^{ère}	
3 ^{ème} Montée de course	Dim 02/10/2022 à l'issue de la 2 ^{ème}	
Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé	Maison communale 6 rue du casino Pourville-sur-mer
Remise des prix	Dim 02/10/2022 Dès la fin de la course	Pied de la côte

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : voir article 1.2P HORAIRES

Vérifications techniques : voir article 1.2P HORAIRES

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse Garage Reference Automobile, Zone Verte, 76340 Rouxmesnil-Bouteilles

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Dimanche 02 Octobre 2022 à 09h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse ci-dessous, jusqu'au **Mardi 27 Septembre 2022 à 23h59**.

Les droits d'engagement sont fixés à **240€**, réduits à **120€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Contact : Raphael VOISIN Téléphone : 06.51.77.62.54 Adresse-mail : rvoisin@rallygt.fr

Les concurrents auront deux possibilités pour s'engager.

Par courrier

Adresse postale : **Raphael VOISIN** **19 rue Hamelin** **27700 VAL D'ORGER**

Par internet

Les concurrents pourront s'engager électroniquement sur la plateforme <https://engagements.rallygt.fr> après avoir créé leur compte au préalable.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

S'il y a lieu, la publicité obligatoire et optionnelle seront indiquées par un additif au présent règlement, additif qui sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Pourville a le parcours suivant : du CD 75 bas de la côte au CD 75 sur le plateau.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ	Sur le CD 75
Arrivée	Sur le CD 75 (Ex. Musée Militaire)
Pente moyenne	7%
Longueur du parcours	1300 m
Modalités de retour au départ	En convoi par la route de course
Parc de départ	Sur CD 75
Parc d'arrivée	Sur CD 75

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ : CD 75 entre le parc fermé et la ligne de départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ :CD 75

Les concurrents devront se ranger en file de départ, dans la zone prévue à cet effet, 10 minutes avant le départ. Le concurrent qui ne serait pas présent dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents se placeront dans tous les lieux non interdits, par panneau de stationnement interdit. Il en va de même pour les plateaux qui ne devront en aucun cas gêner la circulation.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé *Front de mer*

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : devant le PC Course
- pendant les essais et la course au parc départ
.....devant le PC Course et au parc de regroupement situé en haut de la côte
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée devant le PC Course

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des

dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Maison communale.....Samedi 01 et Dimanche 02 Octobre 2022

Téléphone permanence n°06.12.90.78.38

Centre de secours le plus proche : Lieu : SDIS DIEPPE - Téléphone n° SDIS YVETOT 02.35.56.11.11

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes sera remise écrite aux concurrents lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes :

- une coupe aux trois premiers au scratch
- une coupe au premier de chaque groupe
- une coupe au premier de chaque classe
- une coupe à la première féminine
- une coupe inter-association
- deux coupes seront remises aux commissaires tirés au sort

Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe.

Remise des prix : lieu, date et heure : voir article 1.2P HORAIRES

Tous les concurrents classés et présents à la remise des prix recevront une coupe.